

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 août 2016

L'an deux mille seize et le vingt deux août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 10 août deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

M^{me} MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoint -

M^{me} LANCIEN Catherine- GALCERA Valérie - Messieurs SASSUS Lucien - MAYSTRE Yves

ASELMEYER Yves - VERGE Didier - SOUTRIC Pierre

Secrétaire de séance : Madame MOURET Simone

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

2016/26 - Nom et siège de la future Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal concernant le choix du nom de la future intercommunalité émanant de quelques communes du canton et propose le nom qui a reçu le plus de voix à savoir :

- **Pyrénées-Vallées des Gaves**
Avec son siège - 1 rue Saint Orens à Argelès-Gazost

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ce nom avec le siège social.

2016/27 - Tarif de raccordement du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de raccordement au réseau d'assainissement actuel voté est chiffré à 3300 €. Il propose que ce tarif soit révisé lorsque la maison est équipée individuellement et donc, du fait qu'elle n'a pas pu être raccordée au réseau collectif.

Le prix proposé serait divisé par deux soit 1650 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition ci-dessus exposée concernant le tarif de raccordement au réseau d'assainissement.

2016/28 - Compromis de vente - zone des Arrailles

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente du terrain - zone des Arrailles - avait été fixé à 12 € HT le m² et propose de maintenir ce prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix de 12 € HT le m² concernant la vente du terrain - zone des Arrailles.

2016/29 - Compromis de vente de terrain - lotissement Sen Cesté

Monsieur le Maire informe que le prix de vente de terrain - lotissement Sen Cesté - est fixé à 70 € TTC le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le prix de 70 € TTC le m2 concernant la vente du terrain - zone des Arrailles.

2016/30 - Compromis de vente - Monsieur Valat

Monsieur le Maire informe que Monsieur Valat par le biais de l'Agence Immobilière Européenne a fait une proposition pour les 1705 m2 à 56 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette offre.

Un courrier sera adressé à Monsieur Valat et à l'agence immobilière.

Néanmoins, il informe que deux personnes sont intéressées par ce lot. Il s'agit de Messieurs Garin et Durand et une étude pavillonnaire est en cours.

2016/31 - Raccordement de la Mairie à la fibre Haut-Débit

Monsieur le Maire propose que la Mairie soit équipée de la fibre Haut-Débit.

La Société Pyrénées Numérique a fait une offre pour ce raccordement d'un montant de 800 €. Le prix de l'abonnement mensuel s'élèverait à 250 €. Le délai de mise en service est de 12 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le raccordement de la Mairie à la fibre optique.

2016/32 - Courrier Maître Cambot

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après le rendu de l'expertise de Maître Lapalu, sa proposition pour la location des 3 537 m2 est de 3 200 € HT/an.

La proposition faite par le Conseil Municipal, après avis des domaines est de 3 600 € HT/an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, mandate Maître Cambot, avocat de la Commune, pour informer Maître Aragnouet, avocat de la partie adverse, de la position suivante du Conseil Municipal :

* Location des 3 537 m2 sur la base d'une fourchette de prix allant de 3 200 HT par an à 3 600 € HT par an.

Mandate Maître Cambot pour amener l'affaire devant le Juge si cette négociation n'aboutit pas dans les 3 mois à venir.

Valide la proposition de prix concernant la location et le délai des 3 mois pour obtenir une réponse.

2016/33 - Analyse financière du budget eau et d'assainissement - Horizon 21

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des études pour la mise en œuvre d'une nouvelle station d'épuration et afin d'accompagner au mieux la Commune, Maître d'ouvrage, dans les choix permettant à terme un équilibre financier du budget Eau et Assainissement,

Monsieur le Maire propose de confier à Horizon 21 cette mission.

Le coût de cette étude s'élève à 1 750 € HT. Cette somme est prévue au budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de confier la mission à Horizon 21.

2016/34 - Bus scolaire - RPI AGOS-VIDALOS / AYZAC/OST

Monsieur le Maire informe que le bus servant à transporter les enfants entre 12h et 14 h a été restitué à nos deux Communes par la Communauté des Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite vendre le bus.

Monsieur le Maire se rapprochera du Maire d'Ayac-Ost et lui fera part de la décision du Conseil Municipal.

2016/35 - Participation aux frais de transport scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de prise en charge par la commune des frais de transport scolaire pour l'année 2015/2016.

Il propose de renouveler cette participation pour l'année scolaire en cours dans les mêmes conditions, soit 50% du tarif du transport scolaire à répartir par moitié avec la commune d'Ayzac-Ost dans le cadre d'un commun accord.

Il précise par ailleurs que l'aide au transport concerne uniquement les enfants scolarisés sur notre commune devant se rendre à Ayzac-Ost pour les services de garderie.

Les modalités de remboursement des frais seront définies par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'autoriser le remboursement à chaque famille à hauteur de 50% du tarif du transport scolaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des frais à intervenir.

2016/36 - Travaux bâtiment sommital du Pibeste

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les entreprises retenues pour la mission - Jouvence Restauration du bâtiment.

- Altiservice
 - Peinture : 16 127 € HT
 - Sanitaire : 2 100 € HT
 - Maçonnerie : 6 690 € HT

- Pyrénées Charpentes
 - Menuiserie, bois : 12 986 € HT
- Bégaries : 3 895 € HT
- Hélicoptère de France : 90 € / Rotation

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le maire à signer les devis.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière d'Agos-Vidalos

Les travaux du cimetière sont achevés et ainsi 10 places supplémentaires ont été créées.
Le Monument aux Morts a été restauré.
Le coût des travaux s'élève à 19 000 € HT.

La séance est levée à 22h15.

Feuille de clôture du conseil municipal du 22 août 2016

- 2016/26 - Nom et siège de la future Communauté de Communes
- 2016/27 - Tarif de raccordement du réseau d'assainissement
- 2016/28 - Compromis de vente - zone des Arrailles
- 2016/29 - Compromis de vente de terrain- lotissement Sen Cesté
- 2016/30 - Compromis de vente - Monsieur Valat
- 2016/31 - Raccordement de la Mairie à la fibre Haut-Débit
- 2016/32 - Courrier Maître Cambot
- 2016/33 - Analyse financière de la tarification de l'assainissement - Horizon 21
- 2016/34 - Bus scolaire - RPI Agos-Vidalos / Ayac-Ost
- 2016/35 - Participation aux frais de transport scolaire 2016/2017Ost
- 2016/36 - Travaux bâtiment Sommital du Pibeste

Questions diverses

- Cimetière d'Agos-Vidalos

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	